

## Les "BRÈVES" du CSE ÉPIC SNCF

## CSE du 11 Février 2020

## Quelles sont mes droits à prestations en cas de maladie

#### Le droit aux prestations en espèces selon la durée de l'absence

- du 1<sup>er</sup> au 184<sup>ème</sup> jour d'absence : totalité de la rémunération (traitement, indemnité de résidence, éléments fixes de rémunération assimilés au traitement et à l'indemnité de résidence) ;
- du 185<sup>ème</sup> au 365<sup>ème</sup> jour d'absence inclus : moitié de la rémunération (demi-solde) ;
- au-delà des 365 jours : suspension de la rémunération (solde à 0).

#### Comment est déterminé le nombre de jours d'absence : la période de référence Durant une période de référence correspondant aux 12 mois précédant la prescription initiale, l'historique des

Le nombre de jours d'interruption de service se cumule que les absences soient continues ou non

absences est reconstitué.

Cette période de référence est dite «glissante». Cela signifie que le décompte des droits se décale dans le temps à chaque nouvel arrêt de travail « initial ».

En cas de prolongation d'un arrêt de travail pour maladie, la période de référence est décomptée à partir du premier jour de l'arrêt initial.

Le droit à la solde entière durant 184 jours et à la demi-solde durant 181 jours s'épuise au fur et à mesure des «interruptions de service» décomptées dans les 12 mois précédant l'arrêt initial.

Ce droit se reconstitue progressivement en fonction de la présence du salarié.

Ainsi, un salarié qui n'a aucune absence durant les douze mois précédant un arrêt initial bénéficie de la totalité de ses droits.

#### Déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Projet après projet, réforme après reforme, conflit après conflit, nous faisons le même constat : votre incapacité à faire des concessions. Vous assenez vos vérités. Vous nous recevez, on échange, on passe du temps, mais pourquoi faire ? Pour quel résultat ?

Le conflit sur les retraites n'est pas fini et les négociations et résultats obtenus par **l'UNSA-Ferroviaire** permettent d'amortir les conséquences de la réforme voulue par le gouvernement.

#### On amortit seulement, on continue de chuter...donc.

Le Président FARANDOU a pourtant tenté de rassurer ce que l'UNSA-Ferroviaire persiste à appeler PARTENAIRES sociaux.

**Concernant les réorganisations, il a déclaré** : « on va lever le stylo…» Faut croire que maintenir la main au-dessus de la feuille soit un exercice qui ne soit pas à la portée de tous…

#### Ou alors devons-nous comprendre que le Président FARANDOU n'a pas été entendu ?

Sur ces réorganisations, encore, nous devions obtenir un retour d'expérience : nous attendons...

Ici et là on expérimente, on informe tardivement les IRP, quand on les informe.

On promet des groupes de travail comme à l'action sociale...on attend toujours...

Après avoir réduit comme peau de chagrin les instances, notamment celles de proximité, on ballade les CSE et les CSSCT.

Bref on se fiche du dialogue social ...

#### Ou alors devons-nous comprendre le Président FARANDOU n'a pas été entendu ?

Les contingents de niveau : vaste simulacre de négociation, ou la Direction démarre avec une proposition indécente pour utiliser un doux euphémisme, demandent eux même une interruption de séance et reviennent avec une autre proposition plus importante mais qui est loin de ce que les salariés de la SA sont en droit d'attendre eu égard aux efforts qu'ils ont consenti à cause de la productivité que VOUS leur avez imposée.

Retrouvez l'intégralité ICI

















#### Services Médicaux

#### Renouvellement de l'agrément du Service de Santé au Travail 2020

Dominique Dehaene, directeur des services médicaux et Marie-Laurence Daum, médecin référent CSE SA SNCF interviennent sur le sujet.

Avec la mise en place des 5 Sociétés Anonymes (SA), la Direction des Services Médicaux a fait le choix de demander un agrément "groupe" afin de permettre de garder une cohésion du service médical.

Cet agrément doit permettre à la fois de continuer à délivrer les prestations de médecine du travail pour les SA mais aussi pour les filiales voire même de suivre les sous-traitants.

Afin d'obtenir cet agrément, la DIRECCTE a rappelé que l'entreprise avait l'obligation de mettre en place un contrôle social constitué de représentants des Organisations Syndicales et de membres de la direction.

Cette structure pourra demander des comptes sur le service de santé au travail et proposer des orientations.

Si le contrôle social n'était pas mis en place, l'agrément groupe ne pourraient pas être accordé et les agréments seraient alors attribués par SA.

Selon les préconisations de la loi EL KHOMRI, le pas entre chaque visite médicale peut aller jusqu'à 5 ans avec une visite intermédiaire réalisée par l'infirmier-ère par délégation d'actes.

Rappelons ici que la délégation d'actes relève de la décision du le médecin du travail.

À date, on reste très nettement dans un suivi à 2 ans, notamment quand il s'agit de visites avec suivi médical renforcé où le médecin se réserve la possibilité de voir l'agent tous les 2 ans.

Actuellement, l'effectif d'agents suivis par médecin est de 3000 agents pour notre entreprise alors que l'interentreprise suit 5 000 ou 6 000 salariés par un médecin du travail.

La Direction des Services Médicaux précise qu'elle ne souhaite pas atteindre les chiffres des services interentreprises.

Elle veut convaincre la DIRECCTE de l'importance de la prévention primaire dans l'entreprise et qu'il est donc préférable de renouveler l'agrément dans les conditions d'aujourd'hui.

La DIRECCTE donnera son accord dans 4 mois et pour une durée de 5 ans.

Les représentants **UNSA-Ferroviaire** approuvent l'objectif de la Direction des Services Médicaux de conserver le service de santé au travail autonome, d'en préserver l'unité et de développer un tel service au sein du Groupe Public Unifié avec un personnel médical et paramédical investi, collaborant, adaptable.

Les représentants UNSA-Ferroviaire restent toutefois vigilants notamment sur l'évolution des pratiques à venir et les conditions de travail afférentes, sur la charge de travail impactée par la réalisation des VIP et les moyens humains, sur les locaux qui souvent restent inadaptés, sur les évolutions de carrière des personnels infirmiers.



### Services Médicaux

#### Transfert du service médical d'Oullins vers Vénissieux

Dominique Dehaene, directeur des services médicaux présente le transfert du service médical d'Oullins.

La fermeture du cabinet médical d'Oullins et son transfert à Vénissieux fait suite au déménagement du technicentre d'Oullins sur Vénissieux.
Cette fermeture n'est pas une décision des services médicaux, contraints de déménager comme le reste du site.

De nouveaux locaux ont été construits à Vénissieux afin d'accueillir toutes les équipes. L'infirmière et le médecin n'ont pas émis d'objection ni d'opposition à ce mouvement.

Le nouveau cabinet médical est neuf, aux normes et fait partie intégrante du technicentre. Seule la médecine du travail est transférée à la demande de l'établissement qui prête les locaux, la médecine de soins est donc supprimée sur le nouveau site de Vénissieux. Les agents pourront aller consulter en médecine de soins, au cabinet médical de Lyon Perrache. Aussi, la Direction des Services Médicaux s'appuie sur une baisse des effectifs du site pour revoir certains points:

- diminution du nombre de journées d'ouverture du médical (il sera fermé le lundi).  diminution d'une journée de médecine du travail au profit d'une journée supplémentaire à Lyon Perrache.

Les représentants UNSA-Ferroviaire regrettent cette nouvelle organisation en médecine du travail qui fait suite à une baisse des effectifs.

Les représentants UNSA-Ferroviaire déplorent une fois de plus la perte d'une médecine de soins de proximité surtout sur un technicentre où nous ne sommes pas sans ignorer que les accidents du travail restent fréquents.

#### Mise à la retraite du Docteur F.

La Direction des Services Médicaux a décidé de mettre à la retraite d'office un médecin du travail qui va atteindre l'âge de 70 ans selon l'article L.1237-5 du code du travail.

Cependant, ce médecin ne souhaite pas partir à la retraite et s'est présenté devant les élus en expliquant ses motivations pour continuer à rendre un service de qualité auprès des agents.

Les élus ont questionné la direction concernant le fondement de cette décision ferme.

La direction se retranche derrière la loi en précisant qu'il n'y a rien de personnel par rapport à la situation de ce médecin.

Nous nous interrogeons : est-ce une coïncidence avec le fait que ce médecin du travail, par ailleurs, aussi médecin délégué, ne souhaite pas mettre en place les Visites d'Information et de Prévention, sujets sensibles pour la Direction des Services Médicaux ?

Cette décision ne serait peutêtre pas sans conséquence pour la pérennité du cabinet médical. En effet, la Direction des Services Médicaux affirme qu'une réflexion sur le suivi des agents par un autre médecin du travail dans les mêmes conditions est en cours et que l'infirmière resterait sur site. Le CSE a été consulté et à l'unanimité, un vote contre cette mise à la retraite « forcée » a été émis.

L'intervention du médecin a plongé les élus UNSA-Ferroviaire dans un état émotionnellement difficile, avec l'impression que ce médecin passait devant une cour d'assise.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé expressément à la direction le maintien de ce médecin en poste du fait de son engagement professionnel et également de la pénurie des médecins du travail.



## Sécurité Incendie Immobilière

#### **Evolution du référentiel RG00025**

Monsieur LAURANS de la Direction de la Gestion immobilière et Technique vient présenter les évolutions du Référentiel général (RG) 025.

Ce référentiel traite du management de la sécurité incendie immobilière au niveau du Groupe.

Il s'agit d'un document écrit et tenu à jour par SNCF Immobilier car ce référentiel ne parle que de sécurité incendie immobilière.

Deux audits, l'un en 2016 et le suivant en 2018 ont mis en évidence que la politique sécurité incendie et les responsabilités entre acteurs devaient être clarifiés et que le RG00025 définissant la coordination du management de la sécurité incendie devaient être mis à jour au cours de l'exercice 2019.

Le référentiel disponible lors de l'audit de 2018 ne prenait, en effet, pas en compte les évolutions liées à la réforme ferroviaire.

Une nouvelle version du RG00025 a, par conséquent, été élaborée en 2019 pour tenir compte des préconisations de l'audit de suivi de 2018.

Cette nouvelle version met l'accent sur :

- la création d'un comité de suivi incendie immobilière (COSIIM) à l'échelle du GPF.

- la clarification et la simplification des modalités de désignation et des missions du Référent de Site Incendie (RSI) d'un site multi occupé.
- le rôle renforcé du COSIIM dans la désignation du RSI, en cas de litige.

La version de 2019 du RG00025 a été validée par les parties prenantes (toutes les EPIC) et signée par les présidents en octobre 2019.

Néanmoins pour des raisons de temporalité, le référentiel présenté lors du CSE, ne tient pas compte des évolutions organisationnelles liées à la réforme de 2020.

Une nouvelle version est en cours d'écriture, celle-ci précisera les modalités d'organisation du management de la sécurité incendie au sein de l'actuel SA Voyageurs ainsi que l'interaction entre la SA Réseau et G&C.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont posé de nombreuses questions et notamment sur la possible création de postes :

- Est-ce une mission ou un poste à temps complet?
- S'il s'agit d'une mission, comment sera calibrée la charge de travail pour l'ajouter à un poste existant ?
- S'il s'agit d'un poste pérenne, sera-t-il à la Bourse de l'emploi ?

A ces questions, Frédéric Laurans répond que c'est à l'étude et que s'il y a des créations de postes, celles-ci seront diffusées sur VISEO. Pour l'UNSA-Ferroviaire qui attendait cette version depuis longtemps, ce référentiel permettra de clarifier le « qui fait quoi » entre les établissements. Toutefois, malgré cette avancée, il ne permettra pas d'apporter toutes les solutions aux nombreuses problématiques rencontrées sur le terrain. L'immobilier modifie au gré du temps les appellations de poste concernant la sécurité incendie (correspondant, conseiller, référent). Il est dommage d'améliorer la prise en charge de ce sujet mais de ne pas communiquer davantage auprès des différentes entités afin qu'elles identifient facilement leur correspondant.



# Outil de Gestion de l'Utilisation

## Bilan de l'expérimentation " OPTIMUM" sur le périmètre immobilier et planning de déploiement GPU

#### **DOSSIER OPTIMUM GO ou NO GO?**

Dominique SÉGURAT-MILLET, chef de projet Optimum pour la SA SNCF vient présenter un bilan du pilote Optimum.

Les élus UNSA-Ferroviaire commence par lire une déclaration. Retrouvez-là ICI.

Y aller ou ne pas y aller (GO/NOGO), telle est la question avec laquelle la direction arrive en CSE pour présenter aux élus le point sur le fameux dossier OPTIMUM.

Pour mémoire, OPTIMUM est une nouvelle application que l'entreprise ambitionne de généraliser et qui va bien au-delà d'un simple outil de gestion de l'utilisation.

OPTIMUM est construit pour être l'instrument de l'optimisation avant la mise en concurrence de l'entreprise. Il est censé mettre en cohérence tous les temps de travail/repos/etc. des personnels de l'entreprise. Il doit, en parallèle, garantir le respect de réglementation du travail... avec perspective, une économique de la gestion de tous les temps de travail. Voilà pour la théorie.

En pratique, le chantier est monstrueux. Les interfaces sont nombreuses : avec IDAP – dont on nous dit qu'il est en phase d'obsolescence et les autres outils actuellement en place pour la gestion de l'utilisation, avec le SIRH, avec Hélios, avec les comptes de congés et repos divers.

En outre, l'outil est utilisé non seulement par des spécialistes (les Gestionnaires d'Utilisation) mais également par l'ensemble des salariés et leurs managers.

En effet, ce nouvel outil remplace certains outils accessibles à tous tel l'outil congés pour une saisie en direct.

Un pré projet a été présenté en juin 2019, et vos élus UNSA-Ferroviaire avaient déjà fait part de leurs exigences afin que le déploiement de cette nouvelle application soit respectueux aussi bien des conditions de travail des utilisateurs que des droits des salariés.

En un seul mot : pas d'application « usine à gaz » déployée à marche forcée ! Pas de généralisation sans garantie !

Neuf mois après, où en est-on? C'est ce que nous allons découvrir lors de la présentation de ce CSE de février.

Cette phase expérimentale d'Optimum n'est qu'un début puisque ce n'est que le test limité du « palier socle ».

Le pilote a été déployé sur notre SA pour les seuls salariés des directions E-sncf et de l'immobilier, soit au total 1625 personnes..., leurs managers et leurs Gestionnaires d'Utilisation.

En amont, tous les gestionnaires d'utilisation de la SA ont été formés. Un portail d'assistance a été mis en place pour venir en soutien aux utilisateurs.

À partir du 19 décembre, les informations ont commencé à être collectées et reprises d'IDAP pour alimenter Optimum.

Exit le virtuel et plongeon dans le grand bain pour voir comment se débrouille OPTIMUM dans la vraie vie.

Et là, la direction ne cache pas la réalité : « l'outil est complexe dans son mode de fonctionnement pour les GU, mais pas seulement ».

En amont de l'utilisation, il y avait à tester également l'interface et la reprise de données.

« On s'est rendu compte qu'il y avait encore un petit peu de travail à faire pour que tout soit parfait ». Oh! que c'est bien dit!

Façon élégante de rappeler que le premier pilote présenté en septembre 2019 a déjà été décalé parce qu'effectivement .... Il y a du boulot!

On constate des résultats « surprenants » dans la reprise des données d'un outil sur l'autre.

Ainsi par exemple, les données de l'outil « Congés repos » doivent être exportées dans IDAP. Dans certains cas, les exports n'ont pas été faits... allez savoir pourquoi! Certaines données n'ont pas été récupérées telles les CET en cours d'utilisation et c'est 145000 compteurs qu'il a fallu vérifier et reprendre ... rien que ça!



# Outil de Gestion de l'Utilisation

## Bilan de l'expérimentation " OPTIMUM" sur le périmètre immobilier et planning de déploiement GPU (suite)

Inutile de préciser que dans ces conditions, il n'y a pas d'urgence à se précipiter à généraliser l'outil, ne fût-ce que pour quelques fonctions.

Pour la direction, il y a des fonctionnalités qui sont au point, telle que la saisie des absences. Mais d'autres restent inscrites dans la case « axes de progrès » tels le solde des RQ ou la production des titres restaurants.

La direction met les moyens en termes d'accompagnement car, elle le reconnait, l'outil est plutôt « orienté experts » ; façon diplomate de dire qu'il ne se distingue pas par son ergonomie et son intuitivité d'utilisation.

La décision de la généralisation en mars n'a toujours pas été prise.

À la demande des élus UNSA-Ferroviaire, la direction précise les critères majeurs de «NO GO».

Sans surprise, ce sont ceux qui ont une incidence directe sur la paie.

- Titres restaurant : il s'agit d'un problème d'interface entre Hélios et OPTIMUM.
- Astreinte : le problème est clairement identifié mais il n'y a pas encore, en février, de piste de solution.
- Compte épargne temps : des correctifs ont été apportés, mais même les corrections sont en cours de vérification.
- Temps partiel, notamment pour les forfaits jours : les informations en provenance d'Hélios ne sont pas correctement incrémentées.

- Compteur RQ et RRQ (RQ reportés): ne fonctionnent pas correctement.
- La liste est longue des dysfonctionnements remontés par les personnels de terrain qui poussent les élus UNSA-Ferroviaire a demandé le report de la généralisation.

Vos élus UNSA-Ferroviaire ont également insisté sur la nécessité d'avoir accès à l'outil via extranet, ce qui est impossible actuellement.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** regrettent que l'ergonomie de cet outil ne soit pas conviviale.

Pour l'utilisateur, le nouvel outil est loin d'être OPTIMUM!



## Immobilier Ferroviaire

#### **Pré-information sur le projet Global FM**

GLOBAL FM : Toujours à la recherche de l'outil pour découper le mammouth !

On ne peut que ce souvenir de la phrase : « Le mammouth, on l'attaque en le mangeant par morceaux » prononcée par notre Direction lors du Save the Date du 03 avril 2019 lors de l'énumération des étapes du projet GLOBAL FM : 1ère étape concernant le service aux occupants puis pourquoi pas en seconde étape : technigare ?

Puis.... Puis.... On constate que ça laisse rêveur enfin, si ça pouvait se faire tout seul et en supprimant (omettant?) se qui dérange au passage (les reprographies peutêtre...).

La fermeture des CRT en 2016, puis l'externalisation des agents d'accueil les années suivantes, le démantèlement continue petit à petit comme si nul ne s'en apercevait.

Il avait été annoncé officiellement par Messieurs Benoit Quignon (DG Sncf Immo) accompagné de Xavier Roche (DG Optim'Services), le projet ayant pour cible le transfert de personnel (et de ses missions) d'OSET chez SNCF Immo au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'objectif de l'évolution du périmètre étant de conduire à une meilleure productivité, mieux et moins cher....

Une présentation faite de façon macro en répétant inlassablement que les IRP seront saisies et que ce projet pouvait évoluer suivant ce que les représentants du personnel diront également (Dire quelque chose sur un projet si peu détaillé, peu construit et très confus parait être un exercice compliqué!).

Ce projet est en cours de « construction » par Monsieur Frédéric Goupil de Bouillé.

#### Mais alors.... Où en sommes-nous en février 2020 ?

L'UNSA-Ferroviaire a pu constater que le personnel OSET a bien été transféré chez SNCF Immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et .... C'est tout ce qu'il en est concernant ce projet actuellement !!!

Comment un tel projet n'a pas avancé d'un iota par rapport à d'autres de plus grandes ampleurs tels qu'un passage d'un EPIC à trois puis de trois EPIC à cinq SA?

Y-aurait-il des services dont on aimerait voir l'extinction avant la finalisation ? Ce n'est qu'une supposition... Au vu d'un service telle que la reprographie qui est en chute libre en termes de chiffre d'affaire!

Le document de pré-information présenté à la plénière de CSE de février ne comporte pas davantage d'informations, il est d'une pauvreté extrême...

Monsieur Frédéric Goupil de Bouillé n'a pas plus d'informations sur l'avancé de ce projet. Mme Dominique Michel, également présente, n'a pas dit un mot aux délégations de représentant du personnel! Pourtant, pour l'UNSA-Ferroviaire le rattachement Immo et OSET avec proposition d'une offre de service global de SNCF Immo sur le tertiaire ne révolutionne rien car tout existe actuellement. Il s'agit plus d'un rapprochement de structures qui impose un rapprochement des équipes et une mutualisation des savoirs faires.

L'UNSA-Ferroviaire demande s'il est prévu une montée en compétence des agents OSET : pas de réponse claire...

Tout ce que nous pouvons savoir c'est que GLOBAL FM va faire son « petit bonhomme de chemin » au sein de SNCF Immo. C'est super un projet qui se gère

seul! Mais qui conduit la barque?

Cependant, sur l'industriel et le ferroviaire, pour l'UNSA-Ferroviaire, la question des effectifs est primordiale.

En effet, il existe au niveau des UO Réseaux/EIC/TC/Fret etc..., un nombre considérable de contrats de prestations (entretien/nettoyage) gérés en direct par les UO.

Du coup, éloigner la gestion des contrats des sites et des besoins va impliquer d'avoir du personnel très connaisseur des sites et des contraintes et à l'écoute des besoins.... Il faudra être réactif car il s'agit souvent de problématiques immédiates (problématiques de sanitaires, d'éclairage...).



## Immobilier Ferroviaire

#### Pré-information sur le projet Global FM (suite)

Actuellement ni SNCF Immo, ni NEXITY ne sont performants à ce sujet!

L'UNSA-Ferroviaire reste interrogative concernant l'échéance du contrat E2MT qui dicte la temporalité du projet car ce contrat ne concerne en réalité pas grand-chose du global Full FM

••••

Enfin, le document de préinformation remis par la Direction n'évoque toujours pas le périmètre Gares et Connexions.

La délégation UNSA-Ferroviaire pose clairement la question : considère-t-on que sur ces sujets similaires, Immo et G&C continuent à avancer en parallèle sans trop se parler ?

Car il doit déjà exister des structures contractuelles et des schémas d'organisation en fonctionnement sur le périmètre G&C.

Est-ce que cette proposition suit de près ou de loin les process en cours sur G&C ?
Seule réponse de M. Goupil de Bouillé : son souhait est de travailler en étroite collaboration avec G&C, il attend qu'un nouveau DG soit nommé.

Il est constaté une confusion dans le calendrier des projets.... On ne sait plus... On ne sait pas.... On ne sait pas trop.... Où nous allons!

Rien de très novateur et pourtant.... Un horizon à 2026!

Peut-être que GLOBAL FM retrouvera son chemin tel le petit Poucet et nous racontera ce que le grand Loup lui a fait subir!
Ou il ne reviendra pas... Voué à son triste sort.



# INFORMATIONS PRATIQUES

#### **VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE**

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 <u>legros.s@unsa-ferroviaire.org</u>	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 <a href="mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org">dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org</a>
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	DELON	Stephan	delon.s@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	MARCHETTI	Marie- Cécile	06 89 19 10 03 perpignan67@gmail.com
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org	ROBERT	Marie- Christine	marie-christine.robert@sncf.fr
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org	PORCEL	Frédéric	chivot.il@unsa-ferroviaire.org
CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org	CRESPIN	Annabelle	crespin.a@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28  vasseur.c@unsa-ferroviaire.org  christine.vasseur.as2@sncf.fr	BALLESTE	Claude Béatrice	claude-beatrice.balleste@sncf.fr
PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	04 72 15 18 07 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
BOUR	Jean- François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Sébastien	mazerystephane@gmail.com
VINCENT	Sarah	vincent.s@unsa-ferroviaire.org	CHIVOT	Jean- Louis	chivot.jl@unsa-ferroviaire.org
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER			fournier.f@unsa-ferroviaire.org		

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS, INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boite mail professionnelle n'est pas recommandée) : <a href="mailto:cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org">cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org</a> VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <a href="https://www.unsa-ferroviaire.org">https://www.unsa-ferroviaire.org</a>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, CLIQUEZ ICI

# Service public savoir-faire Direction: EXPERTISE Continue Adresse Pro: Hot-Line Juridique Autonome STATUT Collège: A L'UNSA-Ferroriaire, moi, j'adhère! Fédération UNSA-Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org